

Le Case Management de la CSS – Traitement des prestations pour l'assurance d'indemnités journalières en cas de maladie.

Le Case Management consiste en une gestion active et précoce des cas de prestations. Pour la CSS, le Case Management n'est pas une simple formule creuse qui sonne bien, mais constitue un élément central d'une gestion globale et professionnelle des risques. Découvrez ci-après notre procédure de traitement des cas de prestations.

La clé: une identification rapide des cas problématiques.

L'assurance d'indemnités journalières en cas de maladie vous permet de vous prémunir contre les conséquences financières des absences liées à la maladie. Voilà ce qu'il en est de l'aspect technique, mais la CSS voit plus loin: elle met rapidement en œuvre les mesures qui s'imposent pour réduire la durée de l'absence des personnes inaptes au travail pendant une longue période. Une gestion systématique des cas peut contribuer à diminuer les prestations d'assurance et, partant, avoir une influence positive sur les primes. Tous nos efforts se concentrent sur une identification rapide des cas complexes et de longue durée. Chaque nouveau cas déclaré avec une incapacité de travail supérieure à 30 jours est examiné individuellement. Notre objectif: intervenir avant que la personne malade ne soit exclue professionnellement.

Vos avantages:

- Examen des cas d'incapacité de travail de plus de 30 jours
- Spécialistes motivés et hautement qualifiés à tous les niveaux
- Traitement des prestations rapide et orienté clients
- Case Management intégral, c'est-à-dire une procédure efficace qui tient ses promesses
- Vous contribuez activement au processus, car votre collaboration est importante à nos yeux

En tous points personnel:
conseil au 058 277 18 00
www.css.ch/entreprise

Informations et prestations d'un coup d'œil.

Notre credo: proposer un service compétent, simple et basé sur la coopération.

Nos spécialistes en indemnités journalières vérifient si l'incapacité de travail est justifiée. Ils veillent alors à un règlement rapide et sans problème des indemnités journalières. Les cas bagatelles sont traités sur-le-champ. Si nos experts nourrissent des doutes quant à l'incapacité de travail ou se retrouvent confrontés à une pathologie complexe, ils continuent à examiner le cas en profondeur et vous informent en permanence de la situation et des prochaines démarches. Ils sont épaulés dans leur tâche le service médical et le service juridique de la CSS. Ils peuvent aussi faire appel aux visiteurs de malades de la CSS afin de clarifier certains points. Ces derniers se rendent chez les personnes assurées à un stade précoce de la procédure en vue de poser un diagnostic complet. Car nous savons, par expérience, qu'une maladie ou une incapacité de travail n'est pas toujours motivée par des raisons purement médicales.

L'intégration professionnelle, c'est notre affaire.

Si des mesures de réinsertion sont préconisées sur la base de l'examen du cas, nos Case Managers prennent le relais. Au bénéfice d'un vaste savoir-faire en matière d'intégration professionnelle, ils sont tous spécialisés dans les domaines du travail social et de la psychologie. Les Case Managers de la CSS travaillent main dans la main avec toutes les personnes impliquées. En qualité de responsable du personnel, vous aussi vous jouez un rôle clé dans ce contexte, tout comme les collaborateurs concernés et les médecins traitants. Si nécessaire, nous coordonnons les prestations avec celles des assurances sociales, notamment de l'assurance-invalidité (AI), de l'assurance-chômage (AC) et des institutions de prévoyance professionnelle (LPP). À cet égard, nous comptons autant sur la coopération des personnes en arrêt maladie que sur votre soutien en tant qu'employeur engagé et à l'avant-garde. Ensemble, nous élaborons des solutions pour régler des situations souvent difficiles pour toutes les parties, lorsque l'avenir de la personne malade apparaît incertain.

vivit, le centre de compétence pour la santé et la prévention de la CSS Assurance vous conseille pour toutes les questions concernant le sujet de la gestion de la santé en entreprise (GSE).

vivit
La santé c'est notre affaire

CSS Assurance

Affaires d'entreprises
Avenue Valmont 41, 1000 Lausanne 10
Téléphone 058 277 18 00, Téléfax 058 277 11 55
info.entreprise@css.ch

